



BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 6 479

Mercredi 14 Décembre 2016

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 5 457.91

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : -0,14%

VARIATION SUR L'ANNEE : +8,25%

TUNINDEX20 : 2 298.54

(Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : -0,35%

VARIATION SUR L'ANNEE : +8,74%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	3 802,55	-0,03%	7,91%
8300	INDICE DES BANQUES	3 481,67	-0,12%	10,23%
8500	INDICE DES ASSURANCES	9 001,85	0,29%	-8,05%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	5 446,24	0,77%	-3,02%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 145,67	-0,53%	-4,26%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	4 947,41	-0,55%	-3,44%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	4 958,69	-0,19%	11,89%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET ÉQUIPEMENTIERS	1 568,02	-2,01%	2,06%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	5 765,36	-0,11%	7,16%
3700	INDICE PRODUITS MENAGERS ET DE SOIN PERSONNEL	2 242,84	-0,27%	43,29%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 246,14	-1,04%	14,92%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	767,18	-1,39%	12,67%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	1 838,84	0,27%	5,04%

COTATION ÉLECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,400	21-06-2016	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	9,690	9,500	9,500	9,630	9,380		
2	1	0,650	06-05-2016	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	19,360	19,300	19,300	19,360	19,300		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	0,620	0,610	0,620	0,620	0,610		
4	5	1,500	20-07-2016	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	27,480	27,400	27,300	27,400	27,250		
5	10	4,000	15-06-2016	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	89,000	89,000	88,980	89,000	88,220		
6	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	17,800	17,800	18,000	18,100	17,800		
7	5	1,000	21-06-2016	TL - Tunisie Leasing	18,100	18,200	18,200	18,200	18,200		
8	1	0,300	03-06-2016	BT - Banque de Tunisie	7,790	7,770	7,800	7,800	7,750		
9	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	4,000	3,900	3,900	3,900	3,820		
10	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	9,140	9,120	9,140	9,140	9,100		
11	5	1,100	29-06-2016	AMEN BANK	24,400	24,900	24,200	24,900	24,200		
12	1	0,230	26-05-2016	ATB - Arab Tunisian Bank	4,650	4,650	4,700	4,700	4,650		
13	5	0,550	01-07-2016	UIB - Union Internationale de Banques	17,340	17,330	17,250	17,330	17,000		
14	5	1,500	15-07-2016	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	41,920	42,500	42,800	42,800	42,500		
15	5	0,850	26-05-2016	CIL - Compagnie Internationale de leasing	14,740	15,150	15,150	15,150	15,150		
16	1	0,220	20-06-2016	ATL - Arab Tunisian Lease	2,990	2,960	2,960	2,960	2,960		
17	1	0,230	01-07-2016	PGH - Poulina Group Holding	6,640	6,690	6,630	6,690	6,540		
18	10	9,200	01-06-2016	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	119,480	120,300	120,300	120,300	120,300		
19	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	2,600	2,600	2,590	2,670	2,590		
20	1	0,210	15-07-2016	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	3,790	3,790	3,800	3,800	3,750		
21	1	0,100	15-08-2016	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,940	1,970	1,970	1,990	1,920		
22	1	0,120	15-07-2016	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Électriques	2,370	2,360	2,370	2,370	2,340		
23	10	1,400	15-06-2016	TJL - Attijari Leasing	19,100	18,540	18,540	18,570	18,540		
24	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	3,020	2,950	3,040	3,040	2,940		
25	5	0,600	01-07-2016	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	8,850	9,110	8,990	9,110	8,850		
26	5	0,250	13-06-2016	MODERN LEASING	3,990	3,960	3,960	3,960	3,960		
27	1	0,050	23-09-2015	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	1,520	1,530	1,520	1,530	1,490		
28	1	0,045	15-07-2015	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	1,790	1,750	1,790	1,790	1,740		
29	1	0,300	15-06-2015	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	6,210	6,200	6,040	6,200	6,040		
30	1	0,100	04-08-2016	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,230						
31	5	0,650	31-07-2015	WIFACK INTERNATIONAL BANK	6,300	6,300	6,300	6,300	6,290		
32	1	0,240	30-06-2016	Société ESSOUKNA	3,750	3,830	3,750	3,830	3,750		
33	1	0,240	18-10-2016	ADWYA - Société Adwya	6,190	6,060	6,330	6,330	6,060		
34	1	0,200	26-07-2016	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	2,820	2,820	2,840	2,860	2,820		
35	1	0,050	10-09-2012	SOPAT- Société de Production Agricole Teboulba	1,260	1,290	1,270	1,290	1,260		
36	1	0,570	11-07-2016	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	7,800	7,800	7,570	7,890	7,570		
37	5	0,410	24-06-2016	HANNIBAL LEASE	8,870	8,700	8,700	8,700	8,700		
38	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	2,800	2,800	2,800	2,800	2,800		
39	5	0,500	11-07-2016	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	8,200	8,200	8,200	8,350	8,200		
40	1	0,650	27-06-2016	ENNAKL Automobiles	14,400	14,390	14,400	14,400	14,350		
41	1	0,300	18-07-2014	Telnet Holding	3,610	3,610	3,640	3,650	3,610		
42	1	0,225	17-06-2016	OTH - One Tech Holding	8,200	8,200	8,200	8,300	8,000		
43	1	0,920	11-07-2016	CITY CARS	15,600	15,600	15,600	15,600	15,600		
44	1	1,400	15-05-2016	EURO-CYCLES	42,400	42,400	42,100	42,450	41,800		
45	1	0,210	15-06-2016	CELLCOM	6,040						
46	1	0,285	28-06-2016	SAH - Société d'Articles Hygiéniques	13,500	13,500	13,500	13,500	13,310		
47	2	0,200	12-07-2016	MPBS - Manufacture de Panneaux Bois du Sud	3,260	3,190	3,190	3,190	3,190		
48	1	0,200	01-07-2016	SOTIPAPIER - Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton	4,000	3,950	4,000	4,010	3,950		
49	10	0,450	30-06-2016	Société Délice Holding	15,300	15,420	15,400	15,420	15,400		
50	1	0,065	22-07-2016	UADH - Universal Auto Distributors Holding SA.	3,930	4,040	4,000	4,040	3,940		
51	1	0,310	28-06-2016	UNIMED - Unité de Fabrication de Médicaments	10,130	10,040	10,130	10,130	10,040		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
52	20	1,800	04-09-2014	BTE - Banque de Tunisie et des Émirats (ADP)	18,570				
53	1	0,550	08-04-2016	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	9,910	10,200	10,200		
54	25	5,000	20-06-2016	Air Liquide Tunisie	144,530				
55	5	1,100	27-06-2016	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	25,010				
56	10	2,000	03-05-2016	Placements de Tunisie - SICAF	40,170				
57	5	2,000	15-05-2016	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	36,000				
58	10	0,800	18-08-2016	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	23,470				
59	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	3,740				
60	10	5,000	10-08-2015	ALKIMIA - Société Chimique	48,700	48,700	48,700		
61	1	0,500	20-06-2016	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	9,900	9,900	9,900		
62	1	0,450	18-07-2016	SMG - Société Magasin Général S.A.	25,300				
63	5	1,000	23-05-2016	SALIM - Société d'Assurances SALIM	42,500				
64	5	0,200	10-09-2015	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	9,500	9,780	9,780		
65	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	8,160	8,160	8,160		
66	1	0,100	01-07-2016	BEST LEASE	1,690				

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
67	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	1,940					B	2,090
68	1			Société SERVICOM	8,540	8,490	8,700	8,790	8,490		
69	1			Société Carthage Cement	2,160	2,150	2,090	2,150	2,090		
70	1	0,350	23-06-2016	Société HEXABYTE	5,150	5,140	5,140	5,140	5,140		
71	1			Société AE TECH	0,950	0,950	0,950	0,950	0,950		
72	1	0,100	01-08-2016	Société LAND'OR	9,500	9,500	9,500	9,500	9,400		
73	1	0,450	30-06-2016	Société New Body Line	7,000	6,900	7,000	7,000	6,900		
74	1	0,060	17-08-2015	SOTEMAIL	2,260	2,320	2,260	2,320	2,260		
75	1	0,085	08-07-2016	Société CEREALIS SA	5,190						
76	1	0,025	03-08-2016	TGH - Société Tawasol Group Holding	0,550	0,540	0,550	0,550	0,540		
77	1	0,050	25-05-2016	Société OfficePlast	3,840	3,950	3,800	3,950	3,800		
H : Réserve à la Hausse				B : Réserve à la Baisse				S : Suspendue			

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING	COURS DE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
78	1			MIP – Maghreb International Publicité	1,250				

COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPECIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING	COURS DE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
79	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	2,250	2,250	2,240		

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu			DERNIERE	ÉCHEANCE	COURS DE	OUVERTURE	CLOTURE	INTERETS	RESERVATION		
	VALEURS			ÉCHEANCE	PRECEDENTE	REFERENCE EN %	EN %	EN %	COURUS *	INDICATEUR	SEUIL EN %	
	LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A											
80	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. :	1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	09-05-2016	100,000					
81	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. :	1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2016	100,700					
82	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. :	1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	84,000					
83	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. :	1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	11-03-2016	98,750					
84	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. :	1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	11-08-2016	95,900					
85	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. :	1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	12-10-2016	99,400					
86	BTA 7ANS 5,5% FEVRIER 2020	V. F. :	1 000 Dinars	B0220	12-02-2020	12-02-2016	97,300					
87	BTA 4ANS 5,3% JANVIER 2018	V. F. :	1 000 Dinars	B0118	15-01-2018	15-01-2016	99,600					
88	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2020	V. F. :	1 000 Dinars	B1020	15-10-2020	14-10-2016	96,390					
89	BTA 10 ANS 6% AVRIL 2024	V. F. :	1 000 Dinars	B0424	10-04-2024	08-04-2016	100,000					
90	BTA 6 ANS 5,75% JANVIER 2021	V. F. :	1 000 Dinars	B0121	13-01-2021	13-01-2016	100,000					
91	BTA 8 ANS 6% AVRIL 2023	V. F. :	1 000 Dinars	B0423	13-04-2023	13-04-2016	100,000					
92	BTA 11ANS 6,3% OCTOBRE 2026	V. F. :	1 000 Dinars	B1026	13-10-2026	14-10-2016	97,400					
93	BTA 8 ANS 6% JANVIER 2024	V. F. :	1 000 Dinars	B0124	13-01-2024		100,000					
94	BTA 12 ANS 6,7% AVRIL 2028	V. F. :	1 000 Dinars	B0428	13-04-2028		100,000					
95	BTA 6 ANS 6% FEVRIER 2022	V. F. :	1 000 Dinars	B0222	15-02-2022		100,000					
96	BTA 10 ANS 6,3% MARS 2026	V. F. :	1 000 Dinars	B0326	15-03-2026		100,000					
97	BTA 7 ANS 6% OCTOBRE 2023	V. F. :	1 000 Dinars	B1023	12-10-2023		100,000					
	EMPRUNT NATIONAL											
98	E NAT 5,95% 2014 A 5 ans dont 1 an de franchise			NA19	20-06-2019	20-06-2016	96,060	96,060	96,060	0,223		
99	E NAT 6,15% 2014 B 7 ans dont 2 ans de franchise			NB21	20-06-2021	20-06-2016	98,700					
100	E NAT 6,35% 2014 C 10 ans dont 2 ans de franchise			NC24	20-06-2024	20-06-2016	98,360	100,000	100,000	3,166		
101	E NAT HASSN 2014 A 5 ans dont 1 an de franchise			NA19H	20-06-2019	20-06-2016	94,090					
102	E NAT HASSN 2014 B 7 ans dont 2 ans de franchise			NB21H	20-06-2021	20-06-2016	100,000					
103	E NAT HASSN 2014 C 10 ans dont 2 ans de franchise			NC24H	20-06-2024	20-06-2016	100,000					
	LES EMPRUNTS											
104	BTE	EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09		BTE9	15-09-2019	15-09-2016	100,000					
105		EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09		BE10F	17-09-2020	17-09-2016	100,000					
106		EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09		BE10V	17-09-2020	17-09-2016	100,000					
107		EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09		BE10B	17-09-2030	17-09-2016	100,000					
108		EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09		BE11F	09-02-2032	09-02-2016	100,000					
109		EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02		BE11V	09-02-2019	09-02-2016	100,000					
110	ATTIJARI BANK	EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02		TJB10	11-01-2018	11-01-2016	100,000					
111		EO ATTIJARI BANK Subordonné 2015 Fixe Cat. A 5ans AP à 7,40% j. 30/10		JS5AF	30-10-2020	30-10-2016	100,000					
112		EO ATTIJARI BANK Subordonné 2015 Fixe Cat. B 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 30/10		JS5BF	30-10-2022	30-10-2016	100,000					
113		EO ATTIJARI BANK Subordonné 2015 Variable Cat. B 7ans AP à TMM+2,10% 2 ans de franchise j. 30/10		JS5BV	30-10-2022	30-10-2016	100,000					
114	BH	EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9A	31-12-2024	31-12-2015	100,000					
115		EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9B	31-12-2024	31-12-2015	100,000					
116		EO BH 2013/1 Fixe 7ans AP à 6,8% j. 28/06		BH31F	28-06-2020	28-06-2016	100,000					
117		EO BH 2013/1 Variable 7ans AP à TMM+1,8% j. 28/06		BH31V	28-06-2020	28-06-2016	100,000					
118		EO BH Subordonné 2015 Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,40% j. 29/05		BSSAF	29-05-2020	29-05-2016	100,060	99,490	99,490	3,309		
119		EO BH Subordonné 2015 Variable Catégorie A 5ans AP TMM+1,95j. 29/05		BSSAV	29-05-2020	29-05-2016	100,000					
120		EO BH Subordonné 2015 Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 29/05		BS5BF	29-05-2022	29-05-2016	100,000					
121		EO BH Subordonné 2016/1 Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,40% j. 06/05		BS6AF	06-05-2021		100,000					
122		EO BH Subordonné 2016/1 Variable Catégorie A 5ans AP à TMM+1,95% j. 06/05		BS6AV	06-05-2021		100,000					
123		EO BH Subordonné 2016/1 Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 06/05		BS6BF	06/05/2023		100,000					
124	TUNISIE LEASING	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Fixe 5ans AP à 5,85% j. 29/01		T113F	29-01-2017	29-01-2016	100,000					
125		EO TUNISIE LEASING 2011/3 Variable 5ans AP TMM+1,35% j. 29/01		T113V	29-01-2017	29-01-2016	100,000					
126		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 29/05		T21AF	29-05-2017	29-05-2016	100,000					
127		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 29/05		T21AV	29-05-2017	29-05-2016	100,000					
128		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 29/05		T21BF	29-05-2019	29-05-2016	97,900					
129		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 6,30% j. 15/01		T22AF	15-01-2018	15-01-2016	100,000					
130		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 15/01		T22AV	15-01-2018	15-01-2016	100,000					
131		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 6,40% 2 ans de franchise j. 15/01		T22BF	15-01-2020	15-01-2016	100,000					
132		EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Fixe 5ans AP à 7% j. 02/05		T13SF	02-05-2018	02-05-2016	100,000					
133		EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Variable 5ans AP TMM+2,25% j. 02/05		T13SV	02-05-2018	02-05-2016	100,000					
134		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,00% j. 03/10		T13AF	03-10-2018	03-10-2016	100,190					
135		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,00% j. 03/10		T13AV	03-10-2018	03-10-2016	100,000					
136		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 03/10		T13BF	03-10-2020	03-10-2016	100,000					
137		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 05/02		T32AF	05-02-2019	05-02-2016	100,000					
138		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Variable Catégorie A 5ans AP TMM+2,35% j. 05/02		T32AV	05-02-2019	05-02-2016	100,000					
139		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné. Fixe Cat. B 7ans AP à 7,60% 2 ans de franchise j. 05/02		T32BF	05-02-2021	05-02-2015	99,200					
140		EO TUNISIE LEASING 2014/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 28/04		T41AF	28-04-2019	28-04-2016	100,000					
141		EO TUNISIE LEASING 2014/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,20% j. 28/04		T41AV	28-04-2019	28-04-2016	100,000					
142		EO TUNISIE LEASING 2014/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 28/04		T41BF	28-04-2021	28-04-2016	100,000					
143		EO TUNISIE LEASING 2014/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,55% j. 15/12		T42AF	15-12-2019	15-12-2015	100,000					
144		EO TUNISIE LEASING 2014/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,80% 2 ans de franchise j. 15/12		T42BF	15-12-2021	15-12-2015	100,000					
145		EO TUNISIE LEASING 2015/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,65% j. 15/05		T51AF	15-05-2020	15-05-2016	100,000					
146		EO TUNISIE LEASING 2015/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,30% j. 15/05		T51AV	15-05-2020	15-05-2016	100,000					
147		EO TUNISIE LEASING 2015/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,85% 2 ans de franchise j. 15/05		T51BF	15-05-2022	15-05-2016	100,000					
148		EO TUNISIE LEASING 2015/1 Subordonné Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,70% j. 29/06		T5SAF	29-06-2020	29-06-2016	100,000					
149		EO TUNISIE LEASING 2015/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,90% 2 ans de franchise j. 29/06		T5SBF	29-06-2022	29-06-2016	100,000					
150		EO TUNISIE LEASING 2015/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,50% j. 04/03		T52AF	04-03-2021		99,730					
151		EO TUNISIE LEASING 2015/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,75% 2 ans de franchise j. 04/03		T52BF	04-03-2023		100,000					
152		EO TUNISIE LEASING 2016/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,50% j. 05/04		T61AF	05-04-2021		98,650					
153		EO TUNISIE LEASING 2016/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,75% 2 ans de franchise j. 05/04		T61BF	05-04-2023		100,000					
154	UBCI	EO UBCI 2013 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 31/05		OBC13	31-05-2020	31-05-2014	100,310					
155	STB	EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05		STB8B	15-05-2024	15-05-2016	100,000					
156		EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05		STB8C	15-05-2028	15-05-2016	100,000					
157		EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05		STB8D	15-05-2033	15-05-2016	100,000					
158		EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02		STB82	18-02-2025	18-02-2016	101,760					
159		EO STB- 2010/1 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03		SB10A	23-03-2020	23-03-2016	100,000					
160		EO STB- 2010/1 Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03		SB10B	23-03-2025	23-03-2016	100,000					
161		EO STB Subordonné 2011 Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01		SB11F	27-01-2019	27-01-2016	100,000					
162		EO STB Subordonné 2011 Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01		SB11V	27-01-2022	27-01-2016	100,000					
163	BNA	EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04		BNA9S	07-04-2024	07-04-2016	100,000					
164	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01		OAB6	29-01-2017	29-01-2016	100,840					
165		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05		ABS8A								

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					Indicateur	Seuil
320				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPD A)	3,550				
321				MONOPRIX (da. 1/2. 10/06/2011 – MNP11)	8,180				
322				MONOPRIX (da. 1/5. 04/06/2012 – MNP12)	2,660				
323				MONOPRIX (da. 1/5. 16/06/2015 – MNP15)	2,020				
324				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	23,820				
325				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	17,210				
326				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	40,970				
327				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	27,310				
328				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	4,050				
329				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	3,750				
330				SFBT (da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	3,870				
331				SFBT (da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	3,180				
332				SFBT (da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	5,110				
333				SFBT (da. 1/19. 28/05/2013 - SFB13)	1,590				
334				SFBT (da. 1/8 20/05/2014- SFB14)	3,660				
335				SFBT (da. 1/6 12/05/2015- SFB15)	4,000				
336				SFBT (da. 1/7 04/05/2016- SFB16)	2,860	2,690	2,690		
337				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	1,150				
338				TUNISAIR (da. 1/10. cp 4. 01/09/1997 - TAIO4)	0,140				
339				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,120				
340				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,110				
341				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,100				
342				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,050				
343				TUNISAIR (da. 1/5. 01/09/2008 – TAI08)	0,150				
344				TUNISAIR (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,060			B	
345				SPDIT (da. 1/24 03/05/2012 – SPD12)	0,460				
346				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,290				
347				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,080			B	
348				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,050			B	
349				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,050			B	
350				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,100				
351				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,260				
352				AMS (da. 1/5. 03/04/2013 – AMS13)	0,390	0,020	0,020		
353				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	2,080				
354				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp 39. 01/09/1997 - TJA39)	1,330				
355				BIAT (da. 4/60. cp 32. 16/02/1998 - BIA32)	7,500				
356				BIAT (da. 1/24. cp 36. 31/12/1999 - BIA36)	4,120				
357				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,530				
358				BH (da 1/20 cp 12. 15/09/1999 - BH12)	1,460				
359				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	1,120				
260				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,820				
261				BH (da. 1/3. 27/07/2015 - BH15)	5,870				
262				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	2,810				
363				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 – TLD01)	11,230				
364				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 – TLS02)	7,480				
365				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 – TLS03)	5,440				
366				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 – TLS04)	3,930				
367				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,550				
368				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,540				
369				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,530				
370				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,520				
371				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 – TLS10)	0,260				
372				Tunisie Leasing (da. 3/80. 01/02/2013 – TLS13)	0,920				
373				Tunisie Leasing (da. 3/83. 10/02/2014 – TLS14)	0,840				
374				Tunisie Leasing (da. 2/43. 02/02/2015 – TLS15)	0,960	0,890	0,890		
375				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	2,820				
376				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	9,310				
377				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	3,810				
378				BT (da. 1/2 23/05/2006 - BTDA6)	9,070				
379				BT (da. 1/2 10/06/2009 – BTDA9)	4,580				
380				BT (da. 1/3 28/06/2013 – BT13)	2,860				
381				BT (da. 1/5 03/06/2016 – BT16)	1,560	1,350	1,350		
382				Air Liquide Tunisie (da 1/4 06/09/1999 - ALQDA)	169,700				
383				Air Liquide Tunisie (da 1/6 22/06/2001 – ALQ01)	98,630				
384				Air Liquide Tunisie (da 1/6 16/09/2002 – ALQ02)	84,300				
385				Air Liquide Tunisie (da 1/8 02/09/2003 – ALQ03)	57,050				
386				Air Liquide Tunisie (da 1/10 07/09/2004 - ALQ04)	39,890				
387				Air Liquide Tunisie (da 1/12 06/09/2005 - ALQ05)	29,550				
388				Air Liquide Tunisie (da 1/12 07/09/2006 - ALQ06)	26,980				
389				Air Liquide Tunisie (da 1/12 03/09/2007 - ALQ07)	25,360				
390				Air Liquide Tunisie (da 1/11 03/09/2008 - ALQ08)	26,180				
391				Air Liquide Tunisie (da 1/12 03/09/2009 - ALQ09)	21,550				
392				Air Liquide Tunisie (da 1/11 06/09/2010 – ALQ10)	22,240				
393				Air Liquide Tunisie (da 1/11 05/09/2011 – ALQ11)	20,400				
394				Air Liquide Tunisie (da 1/15 03/09/2012 – ALQ12)	14,520				
395				Air Liquide Tunisie (da 1/11 02/09/2013 – ALQ13)	16,700				
396				Air Liquide Tunisie (da 1/12 15/09/2014 – ALQ14)	13,290				
397				Air Liquide Tunisie (da 1/25 07/09/2015 – ALQ15)	6,190				
398				Air Liquide Tunisie (da 1/28 05/09/2016 – ALQ16)	5,160				
399				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	12,780				
400				UBCI (da. 3/7 01/07/2004 - UBC04)	22,600				
401				UBCI (da. 1/2 15/07/2010 - UBC10)	17,520				
402				UBCI (da. 8/33 14/10/2013 - UBC13)	6,510				
403				BNA (da. 1/10 04/05/2009 – BNA09)	1,080				
404				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,520				
405				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	3,260				
406				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,190				
407				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,520				
408				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	2,490				
409				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 – ABDA9)	2,630				
410				AMEN BANK (da. 1/10. 11/06/2013 – AB13)	2,850				
411				AMEN BANK (da. 1/24. 01/08/2016 – AB16)	1,030				
412				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,940				
413				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 – ATB08)	0,610				
414				ATB (da. 1/16. 16/12/2010 – ATB10)	0,350				
415				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	8,360				
416				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	7,600				
417				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	6,910				
418				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	17,780				
419				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 – SIM08)	12,920				
420				SIMPAR (da. 1/7. 01/07/2010 – SIM10)	9,330				
421				SIMPAR (da. 1/8. 02/07/2012 – SIM12)	7,340				
422				SIMPAR (da. 2/9. 01/07/2014 – SIM14)	9,880	0,760	0,760		
423				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	9,270				
424				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	6,180				
425				CIL (da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	7,670				
426				CIL (da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	4,650				
427				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,890				
428				ATL (da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,460				
429				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,230				
430				PGH (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,610	0,600	0,600		
431				SMG (da. 1 /2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	12,880				
432				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	0,900				
433				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	0,890				
434				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	0,740				
435				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,340				
436				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,160				
437				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,480				
438				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,460				
439				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	0,950				
440				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	2,430				
441				SOTUVER (da. 10/31. 16/07/2012 – STV12)	1,900				
442				SOTUVER (da. 1/7. 18/07/2013 – STV13)	0,710	0,700	0,700		
443				SOTUVER (da. 3/41. 01/07/2014 – STV14)	0,320	0,290	0,290		
444				SOTUVER (da. 3/40. 20/07/2015 – STV15)	0,320	0,270	0,270		
445				SOTUMAG (da. 1/3. 05/07/2010 – MGR10)	0,760				
446				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,680				
447				SIAME (da. 1/10 cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,330				
448				SIAME (da. 1/8 cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,380				
449				SIAME (da. 1/25. 28/072004 - SIA04)	0,110				
450				ATTIJARI LEASING Action Rompue – TJLR	6,720				
451				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	4,760				
452				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	0,800				

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
453				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1,500			B	
454				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,370				
455				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 - SPIL8)	0,530				
456				SOTRAPIL (da. 1/20. 02/07/2012 - SPL12)	0,600				
457				SOTRAPIL (da. 1/33. 01/07/2013 - SPL13)	0,340				
458				SOTRAPIL (da. 1/17. 20/06/2014 - SPL14)	0,610				
459				SOTRAPIL (da. 1/32. 18/06/2015 - SPL15)	0,280				
460				SOTRAPIL (da. 1/39 01/07/2016 - SPL16)	0,230				
461				MODERN LEASING (da. 1/4. 25/05/2015 - ML15)	1,060				
462				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,380				
463				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,240			0,100	
464				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,110				
465				SOMOCER (da. 1/10. 26/12/2011 - SOM11)	0,210				
466				SOMOCER (da. 1/45. 21/12/2012 - SOM12)	0,040				
467				SOMOCER (da. 2/35. 23/12/2013 - SOM13)	0,110				
468				SOMOCER (da. 3/37. 25/08/2014 - SOM14)	0,130				
469				SOMOCER (da. 1/23. 20/10/2015 - SOM15)	0,060				
470				GIF FILTER SA (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	0,390			0,060	
471				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	0,320				
472				GIF FILTER SA (da. 1/4. 20/07/2011 - GIF11)	0,680				
473				GIF FILTER SA (da. 1/5. 10/12/2012 - GIF12)	0,430				
474				GIF FILTER SA (da. 27/1000. 08/07/2013 - GIF13)	0,060				
475				GIF FILTER SA (da. 4/237. 27/04/2015 - GIF15)	0,040				
476				GIF FILTER SA (da. 5/429. 31/07/2015 - GIF52)	0,020				
477				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,320				
478				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	2,390				
479				ASSAD (da. 1/10. 02/06/2010 - ASS10)	0,870			0,290	
480				ASSAD (da. 1/22. 20/06/2011 - ASS11)	0,400				
481				ASSAD (da. 1/23. 01/08/2012 - ASS12)	0,290				
482				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,300				
483				EL WIFACK (da. 1/2. 12/10/2015 -WIF15)	3,150				
484				SOKNA (da. 1/5. 02/07/2012 - SOK12)	1,300				
485				SOKNA (da. 2/5. 01/07/2014 - SOK14)	1,690				
486				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	1,210			0,700	
487				ADWYA (da. 1/5. 09/08/2012 - ADW12)	2,020				
488				ADWYA (da. 1/5. 04/08/2014 - ADW14)	1,610				
489				ADWYA (da. 1/12. 31/12/2015 - ADW15)	0,600				
490				ADWYA (da. 1/8. 07/11/2016 - ADW16)	0,770				
491				TPR (da. 11/149. 20/06/2008 - TPR08)	0,440				
492				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	0,690				
493				TPR (da. 1/36. 25/05/2010 - TPR10)	0,150				
494				TPR (da. 5/37. 15/06/2011 - TPR11)	0,630				
495				TPR (da. 1/21. 25/06/2012 - TPR12)	0,200			0,010 0,050	
496				TPR (da. 1/44. 25/06/2013 - TPR13)	0,080				
497				TPR (da. 1/9. 26/07/2016 - TPR16)	0,310				
498				SOPAT (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,090				
499				SOPAT (da. 1/10. 14/02/2013 - SOP13)	0,130				
500				ARTES (da. 1/4. 23/07/2012 - ART12)	2,900				
501				ARTES (da. 1/5. 04/03/2013 - ART13)	1,850				
502				Carthage Cement (da. 1/52. 20/12/2010 - CC10)	0,040				
503				New Body Line (da. 1/45. 16/12/2013 - NBL13)	0,180				
504				EURO-CYCLES (da. 1/2. 01/06/2016 - ECY16)	21,200				
505				SAH (da. 1/7. 05/08/2014 - SAH14)	2,460			19,020	
506				SAH (da. 1/20. 05/09/2014 - SAH42)	0,840				
507				SAH (da. 1/5. 23/06/2015 - SAH15)	2,760				
508				UNIMED (da. 76/509. 26/07/2016 - UMD16)	1,510				
								2,250	
								1,450	

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

HORS -COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
509	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	3,330				
510	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	7,000				
511	1	0,300	30-06-2016	AMI - Assurances Multirisques Ittihad	14,230	14,600	14,520		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance					
27									
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie					
27	1/28	15-12-94							
29	1/29	18-12-95							
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole					
21	1/3								
27	1/3								
33	1/4	01-01-86							
41	1/11	01-10-91							
45	1/20	15-02-94							
49	1/30	02-05-95							
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie					
33	1/15	20-01-95							
123	3/5			BT - Banque de Tunisie					
132	2/5								
138	1/10	15-07-94							
141	1/10	29-05-95							
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque					
46	1/24	18-01-93							
49	1/25	18-07-94							
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie					
63	1/6	01-09-93							
66	1/8	01-09-94							
69	1/10	11-09-95							
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing					
6	1/17	11-04-94							
8	1/18	15-05-95							
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie					
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat					

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
TRANSACTIONS PROGRAMMEES OFFRES AVEC CONTREPARTIE									
Sté Groupe GMT	10	15.930	18-11-2016	16.000		670	TSI	31-12-2016	16-12-2016
Sté Pharmalys Tunisie – ex : Sté DORCAS NUTRITION (49,00% du capital)	10	16.160	09-12-2016	16.160		161 700	TSI	31-12-2016	16-12-2016
Sté des Produits Pharmaceutiques - SOPROPHA	5	5.000	15-07-2016	5.000		1 763	BNAC	31-12-2016	16-12-2016
Sté des Produits Pharmaceutiques - SOPROPHA	5	5.000	15-07-2016	5.000		2 500	BNAC	31-12-2016	16-12-2016

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D’OUVERTURE DE L’OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «SANIMED»

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «SANIMED» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a donné, en date du 25/08/2016, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société SANIMED au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions SANIMED se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de **4,560 DT** l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération:

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 22/12/2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13/05/2016 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société SANIMED et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SANIMED réunie le 15/08/2016 a décidé d'augmenter son capital social d'un montant de 3 760 000 DT pour le porter de 8 640 000 DT à 12 400 000 DT et ce par la création et l'émission de 3 760 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 4,560 DT l'action soit 1 DT de nominal et 3,560 DT de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/08/2016, a décidé, au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital décidée, de limiter le montant de l'augmentation du capital social au montant des souscriptions à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quart (3/4) du montant décidé de l'augmentation du capital.

La même Assemblée a délégué au Conseil d'Administration de la société les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, de fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de constater la libération et généralement de prendre toutes les mesures permettant la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration réunit le 15/08/2016 a fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1er Janvier 2016.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15/08/2016 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de Capital au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société SANIMED au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation de capital, au profit des nouveaux souscripteurs. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'émission se fera par le moyen d' :

Une Offre à Prix Ferme (OPF) de 376 000 actions nouvelles, représentant 10% de l'offre globale, 16,67% de l'offre au public et 3,03% du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la BVMT.

Un Placement Global de 1 880 000 actions nouvelles, représentant 50% de l'offre globale, 83,33% de l'offre au public et 15,16% du capital social de la société après augmentation, auprès d'investisseurs institutionnels ou autres qu'institutionnels tunisiens et/ou étrangers désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse AFC et Maxula Bourse et dirigé par l'AFC désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'OPF et dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Toutefois, les actions non souscrites dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF et inversement.

Un Placement Privé de 1 504 000 actions représentant 40% de l'émission globale et 12,13% du capital social de la société après augmentation, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse AFC et Maxula Bourse et dirigé par l'AFC désigné comme établissement chef de file.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'OPF et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- ✓ Quelque soit le porteur des titres,
- ✓ Après information préalable du CMF,
- ✓ Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax - Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : La société est soumise aux dispositions du Code d'Incitation aux investissements promulgué par la loi 93-120 du 27 décembre 1993. (Les dispositions du code d'Incitation aux Investissement demeurent applicables jusqu'à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2017, de la nouvelle loi sur l'investissement promulguée le 30 septembre 2016.)

Date de constitution : 27 Avril 1998

Capital social: Le capital social de SANIMED s'élève à 8 640 000 dinars divisé en 8 640 000 actions ordinaires de nominal un (1) dinar entièrement libérées

Objet social: La société a pour objet la fabrication des matériaux de construction et principalement les articles sanitaires de tous genres ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, immobilières ou mobilières se rattachant à l'objet social ou pouvant en favoriser son développement, et toutes autres opérations permettant directement ou indirectement à la réalisation de l'objectif de la société ou à son élargissement et son développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **05/12/2016 au 16/12/2016 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **05/12/2016**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/12/2016 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2016**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre au public, le prix de l'action SANIMED, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 4,560 DT aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global et pour le Placement Privé.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs désirant acquérir des actions de la société SANIMED dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande de souscription. En cas de satisfaction partielle des demandes de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs désirant acquérir des actions SANIMED dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé s'effectue auprès du syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, AFC et MAXULA BOURSE et dirigé par AFC désigné comme établissement Chef de file, au comptant, au moment du dépôt de la demande de souscription.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D’OUVERTURE DE L’OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «SANIMED» SUITE

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription des actions de la société SANIMED exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse AFC et MAXULA BOURSE sont seuls habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d’actions de SANIMED exprimées dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Le jour de dénouement de l’offre, le montant de l’augmentation de capital est versé dans le compte indisponible N° **01 700 0221192005754 64** ouvert auprès de l’Arab Tunisian Bank, conformément à l’état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L’opération proposée porte sur une offre de 3 760 000 actions nouvelles émises à l’occasion de l’augmentation de capital représentant 30,32% du capital après la réalisation de l’augmentation.

6-1 Offre à Prix Ferme

Dans le cadre de l’Offre à Prix Ferme, **376 000 nouvelles actions** à émettre en numéraire seront offertes à une seule catégorie.

Les 376 000 actions offertes dans le cadre de l’OPF seront réservées aux **Institutionnels tunisiens et/ou étrangers** et aux **personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères**, sollicitant au minimum 500 actions et au maximum 62 000 actions pour les non institutionnels (soit un maximum de 0,5% du capital social après augmentation) et 376 000 actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs dans le cadre de l’OPF doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que défini au niveau de l’article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l’actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l’OPF n’auront pas le droit de souscrire aux actions réservées au Placement Global et au Placement Privé et inversement.

Identification des demandeurs :

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l’heure et la date de dépôt, la quantité d’actions demandées et l’identité complète du souscripteur.

L’identité complète du donneur d’ordre comprend :

- Pour les personnes physique majeurs tunisiennes : nom, prénom, nature et numéro de la pièce d’identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : nom, prénom, date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d’identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : dénomination sociale complète et numéro d’inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l’agrément et l’identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu’OPCVM : dénomination sociale complète ainsi que le numéro d’inscription au registre de commerce, s’il y’a lieu. Pour les sociétés d’investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d’investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), l’identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d’actions qui ne peut être inférieure à 500 actions, ni supérieur à :

- 62 000 actions pour les non institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation ;
- 376 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de la demande de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d’antériorité n’est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l’Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu’elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d’autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d’un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demande de souscription équivalent au nombre d’enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d’un extrait de naissance.

Tout souscripteur ne peut émettre qu’une seule demande de souscription déposée auprès d’un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seul la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d’actions demandé sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L’ensemble des documents cités ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Modalité de satisfaction des demandes de souscriptions :

Les demandes de souscriptions seront satisfaites au prorata sur la base d’un taux d’allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera reparté par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque souscripteur ne dépasse 62 000 actions pour les non Institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs dans le cadre de l’OPF doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que défini au niveau de l’article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l’actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Dans le cadre de l’Offre à Prix Ferme, en cas d’excédent de titres offerts non demandés, le reliquat sera affecté au Placement Global.

6.2 Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, **1 880 000 actions nouvelles**, émises à l’occasion de l’augmentation de capital, soit 15,16% du capital après réalisation de l’augmentation seront offertes à des investisseurs institutionnels ou autres qu’institutionnels tunisiens et/ou étrangers désirant souscrire au minimum pour un montant de 250 000 DT.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d’un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse AFC et MAXULA BOURSE et dirigé par AFC désigné comme établissement chef de file.

Les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d’ordre.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l’heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l’identité complète du donneur d’ordre (l’adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d’institutionnels.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d’actions qui ne peut être inférieur à **54 824 actions**, soit l’équivalent d’un montant minimum de **250 000 DT** ni supérieur à **620 000 actions** pour les institutionnels et à **62 000 actions** pour les non institutionnels.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «SANIMED» SUITE

En outre, les demandes de souscription par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande de souscription. Toute violation de cette condition entraine la nullité de la demande de souscription.

Les actions non souscrites dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF et inversement.

Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme et sera centralisé par l'AFC, intermédiaire en bourse.

6.3 Placement Privé

Dans le cadre du Placement Privé, **1 504 000 actions nouvelles** représentant **12,13%** du capital de la société après augmentation seront offertes.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

7- Transmission des demandes de souscriptions et centralisation

7.1 Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en Bourse établissent, **par catégorie**, les états des demandes de souscriptions reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon le modèle établi par la Bourse.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription et les supports informatiques correspondants (CD) au plus tard le **Mardi 20 décembre 2016 à 17h00**.

La centralisation des demandes de souscription transmises par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au : Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II. Un récépissé horodaté est remis à l'Intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

7.2 Placement Global :

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file AFC, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Global au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file AFC, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

7.3 Placement Privé :

A l'issue de l'opération de Placement Privé, l'établissement chef de file AFC intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société AFC intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

8-Ouverture des plis et dépouillement :

8.1 Offre à Prix Ferme :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués, **le mercredi 21 décembre 2016**, sous plis fermés par la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, AFC, intermédiaire en Bourse introducteur et de MAXULA BOURSE, intermédiaire en Bourse Co-introducteur, en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT , des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

8.2 Placement Global :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous plis fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La Commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet.

8.3 Placement Privé :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet.

9- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription dans le cadre aussi bien du Placement Global que du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. En cas de suite favorable (**souscription au moins des 3/4 du montant de l'augmentation de capital**), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse, le nombre d'actions attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

10- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire en Bourse, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire en Bourse est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du 11/10/2016, Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société SANIMED le code ISIN : **TN0007730013** et aux actions nouvelles le code ISIN : **TN0007730021**.

La société SANIMED s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par l'AFC intermédiaire en Bourse.

11- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le Bulletin Officiel de la BVMT.

12- Avantage fiscal

Avantage fiscal dans le cadre d'une société qui adhère à un Programme de Mise à Niveau: le Décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011 a porté sur l'adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec le champ d'intervention des sociétés d'investissement à capital risque SICAR et des fonds communs de placement à risque FCPR, notamment dans le cas de la souscription dans des actions nouvellement émises par des entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau.

C'est le cas de SANIMED qui adhère à son deuxième programme de mise à niveau, le comité de pilotage du programme de mise à niveau COPIL a décidé lors de sa réunion du 29 avril 2016 l'attribution d'une prime de mise à niveau de 975 000 dinars.

13- Listing sponsor

La société AFC, intermédiaire en Bourse a été désignée par la société SANIMED pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de la société SANIMED sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société SANIMED doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marche Financier doit être informé de toute désignation.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE
AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «SANIMED» SUITE

14- Contrat de liquidité

L'actionnaire de référence AB-CORPORATION s'est engagé à alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de SANIMED et qui se présente comme suit:

- Une somme en numéraire de 800 000 DT
- Un total de 176 000 actions.

Ce contrat a été confié à MAXULA Bourse, intermédiaire en bourse.

15- Régulation du cours boursier

L'actionnaire de référence AB Corporation de la société SANIMED s'engage, après l'introduction de la société en bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'intermédiaire en Bourse MAXULA Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N°16-0948 du 18 Novembre 2016 et du document de référence « SANIMED 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 18 novembre 2016 sous le N°16-006.

La note d'opération et le document de référence « SANIMED 2016 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « SANIMED », de l'AFC, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et tous les intermédiaires en Bourse ainsi que sur les sites internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.tn et de la Bourse : www.bvmt.com.tn

REPRISE DE LA COTATION DU TITRE « OFFICEPLAST»

Le Conseil du Marché Financier a décidé la reprise de la cotation du titre « OfficePlast» à partir de la séance du mercredi 14 décembre 2016.

TRANSACTIONS DE BLOCS

La Bourse informe qu'en date du 14-12-2016, deux transactions de bloc ont été réalisées :

- 376 087 actions Banque Attijari de Tunisie à un cours de 30,000 Dinars
- 59 324 actions Attijari Leasing à un cours de 20,380 Dinars

ADMISSION DE LA SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS «SAM»

Admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 07 décembre 2016, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse des **4 213 360** actions de nominal un dinar chacune constituant le capital actuel de la société SAM.

Diffusion des titres offerts

L'Offre globale porte sur la cession de **1 521 023** actions existantes, soit **36,1%** du capital social.

Intermédiaire introducteur : MCP.

Evaluateur : MCP.

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.